

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 Juillet 2022**

**Ordre du jour**

- Chaufferie bois logements
- Résiliation du bail emphytéotique du Gîte de Cubelles
- Décision modificative
- Questions diverses

**PRESENTS** : BONNET Stéphane, BACHELERIE Martine, BARD Angéline, BINNE Irène, GAMOND David, LEROY Marie, VIALARD Florian, GRANGIER Laurent, PAULAT Lucie, CLEMENCE Xavier

**ABSENTS EXCUSES** : MAGAUD Florian

Secrétaire de séance : Marie LEROY

*Séance ouverte à 20h37*

**CHAUFFERIE BOIS LOGEMENTS :**

La Communauté de Communes Ambert Livradois Forez, nous propose de réaliser conjointement une étude concernant le chauffage des logements qui se trouvent sur la place de Mayres.

La CCALF nous propose de changer le système de chauffage de nos deux logements actuellement chauffés à l'électricité par convecteurs récents, par un système de chaufferie à granulés de bois collectifs pour les 5 logements (3 CCALF et 2 Commune de Mayres).

Le Conseil souhaite avoir de plus amples renseignements sur cette proposition et souhaite demander à la CCALF s'il ne serait pas possible de refacturer les Kw dans la mesure où la chaufferie se trouve dans le projet dans le bâtiment de la CCALF.

**RESILIATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE DU GITE DE CUBELLES:**

Le notaire n'a toujours pas réalisé le compromis de vente pour la vente du gîte de Cubelles. En effet, celui-ci demande maintenant à la CCALF et la Commune de délibérer à nouveau sur la résiliation du bail emphytéotique de Cubelles en précisant que la résiliation a lieu sans somme compensatoire.

De plus, le notaire précise que la signature du compromis de vente ne pourra se faire que lorsque la résiliation du bail emphytéotique sera acté.

**DECISIONS MODIFICATIVES**

Il convient de procéder à des modifications budgétaires :

- **Concernant le budget communal :**

c/165	(Cautions )	+ 330,00 €
c/2151	(Voirie communale)	- 330,00 €

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Le devis pour les panneaux d'adressage a été signé auprès de la société Signaux Girod qui finalement était moins cher.
- Il convient de faire tailler le noisetier qui penche sur la route vers chez Gaillard
- Au vu de la pénurie d'eau que nous subissons, des solutions doivent être mises en place. Le Conseil réfléchi à l'acquisition de cuves de récupération des eaux pluviales, à des retenues d'eau ....
- Le parapet du pont de Coupat est abimé, le maire va se renseigner pour voir à qui il appartient et qu'elles sont les réparations possibles.

*La séance est levée à 22h07*